



COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N° 61-2025

ARRETE MUNICIPAL

***PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE PERMANENT A LA REGIE D'AVANCES ET DE
RECETTES « FESTIVAL et ACTIVITES CULTURELLES »
CLARA ACKER BACILE***

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/75 du 24 mai 2020 relative aux pouvoirs délégués du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 45-2025 du 08-08-2025 portant modification de la régie d'avances et de recettes « Festival et Activités Culturelles » ;

VU l'avis conforme du régisseur principal en date du 11-12-2025 ;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 11-12-2025 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11-12-2025 ;

ARRETE

Article 1 : Clara ACKER BACIE est nommée mandataire permanent de ladite régie, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait, et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code Pénal.

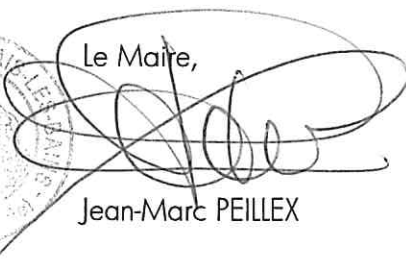
Il doit les payer ou les encaisser selon les modes de paiement et de recouvrement prévus dans l'acte de constitution de ladite régie.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.


HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Article 4 : Monsieur le Maire et Madame la comptable publique assignataire de la régie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et notifié.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 15.01.26

 Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Le régisseur titulaire
« vu pour acceptation »


Jeanne FLAMENT

Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant
Nolwen LECOMTE

Le mandataire,
Clara ACKER BACILE

« vu pour acceptation »
vu pour acceptation



« vu pour acceptation »
vu pour acceptation



Télétransmis le 16/1/26
Mis en ligne le 16/1/26



ANNEXE ARRETE N° 61-2025

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE PERMANENT A LA REGIE D'AVANCES ET DE
RECETTES « FESTIVAL et ACTIVITES CULTURELLES »
CLARA ACKER BACILE

- Régisseur Titulaire : Jeanne FLAMENT, née le 22 novembre 1971 à Vimoutiers (61) et domiciliée 4348 route du Plateau d'Assy – 74190 PASSY
- Mandataire suppléant : Nolwen LECOMTE, née le 10/05/2000 à Evian (74) et domiciliée 371 Avenue du Mont-Paccard – 74170 Saint-Gervais-Les-Bains
- Mandataire : Clara ACKER BACILE, née le 30/09/2005 à Sallanches (74) et domiciliée 63 Route des Bottoliers – 74700 Sallanches